

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 21 JUIN 2022 À 18 H, SALLE RN 3219
AU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, CAMPUS DE ROUYN-NORANDA ET PAR LIEN ZOOM

Présences

Éric Aubin, directeur des études	Frédérique Godefroid
Sylvain Blais, directeur général	Karl Guimond
Amélie Brouillard (à distance)	Katrine Lévesque
Mélanie Brunette, vice-présidente	Guillaume Marquis, président
Isabelle Chartrand	Isabelle Métivier
Pierre Deshaies	Mélissa Tardif
Francis Forgues	Geneviève Tremblay
Manon Fortier (à distance)	Ghislain Vallée

Absences

Yannick Dyell	Félix-Antoine Lafleur
Joseph Eid	Marie-Soleil Malo
Évelyne Grenier-Ouimette	Vincent Perreault
Chantal Hamelin	Jason Yergeau
Florence Julien	

Observatrices

Isabelle Benoit, coordonnatrice aux ressources humaines
Nicole Fortier, agente de soutien administratif
Diane Landriault, secrétaire générale

Invitées

Fanny Bernèche, directrice des services financiers et de l'approvisionnement
Josée Coderre, directrice de La Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Mireille Hubert, directrice adjointe par intérim – Direction des études
Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines
Sébastien Ouellette, enseignant Arts visuels
Lyna Pine, coordonnatrice par intérim - Formation continue

Assistance

Marthe Julien, enseignante Arts visuels (retraîtée)

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

Le président du conseil, Guillaume Marquis, souhaite la bienvenue à Geneviève Tremblay, nouvelle représentante des parents des étudiantes et étudiants du campus de Rouyn-Noranda.

Il informe les membres que Francis Forgues, représentant du personnel de soutien, et Frédérique Godefroid, représentante du personnel enseignant, participent à leur dernière séance du conseil d'administration.

Ces deux membres s'adressent à l'assemblée pour faire part de leur appréciation concernant leur expérience au conseil. Les membres du conseil les remercient pour leur implication.

Le président poursuit en annonçant le départ de Éric Aubin, directeur des études. Ce dernier a été nommé membre de la Commission d'évaluation de l'enseignement supérieur par le Conseil des ministres, le 15 juin 2022. Sa nomination sera effective à compter du 25 août 2022.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Marthe Jullien, enseignante retraitée en arts, présente deux œuvres littéraires produites par les finissantes et finissants, soit la revue « Lettres boréales », présentée au Salon du livre de Ville-Marie de juin 2022 et la revue « Panache », qui sera présentée au Salon du livre de 2023.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Frédérique Godefroid, appuyée par Karl Guimond il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour après l'ajout des deux points suivants :**

- 7.11 Nomination – Coordination Formation continue;**
- 7.12 Processus de nomination – Directeur des études.**

Pour des fins d'accommodement du personnel invité à présenter des sujets, le point 7.11 est déplacé au point 7.7.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MAI 2022

Sur une proposition de Francis Forgues, appuyée par Frédérique Godefroid, il est unanimement résolu *d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 31 mai 2022.*

4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose le tableau des suivis.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 31 MAI 2022 ET DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2022

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose, à titre d'information, les procès-verbaux de la réunion ordinaire du comité exécutif du 31 mai 2022 et de la réunion extraordinaire du 7 juin 2022.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6.1. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA FONDATION

La directrice de La Fondation du Cégep, Josée Coderre, présente les activités de La Fondation. Elle rappelle la mission de La Fondation qui est de soulever, développer et appuyer des projets-phares avec l'apport d'alliés engagés afin de soutenir les étudiantes et les étudiants et d'inspirer la relève.

Elle cite différentes activités et réalisations, notamment :

- Le Fonds de bourses;
- Le Fonds de projets;
- Le Fonds d'équipement;
- Le Fonds mieux-être financier;
- Le Fonds développement sportif.

Elle souligne l'apport des différents organismes régionaux à la cause de La Fondation.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7.1. ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) – INTÉGRATION À LA PROFESSION INFIRMIÈRE AU QUÉBEC

Lyna Pine, coordonnatrice par intérim à la Formation continue, présente le nouveau programme d'intégration à la profession infirmière au Québec, qui vise le recrutement à l'international de diplômées et diplômés hors Québec.

CA-3435

CONSIDÉRANT QUE la formation Attestation d'études collégiales (AEC) - Intégration à la profession infirmière au Québec répond à des besoins du milieu de la santé ;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la Formation continue prévoit offrir cette nouvelle AEC dès la session d'automne 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette AEC a été présentée à la Commission des études pour information.

Il est proposé par Isabelle Métivier, appuyée par Mélanie Brunette, et unanimement résolu *d'adopter cette nouvelle AEC pour l'automne 2022.*

7.2. RAPPORT D'ÉVALUATION ET PLAN D'ACTION – ARTS VISUELS

Le directeur des études, Éric Aubin, présente Mireille Hubert et Sébastien Ouellette, respectivement directrice adjointe par intérim à la direction des études et enseignant en Arts visuels.

CA-3436

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par la Direction des études, pour la production du rapport d'évaluation et du plan d'action qui en découle, pour le programme *Arts visuels* ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7.10 d) de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études* (PIGP), le conseil d'administration a la responsabilité d'adopter les rapports d'évaluation et les plans d'action des programmes d'études;

CONSIDÉRANT les avis favorables de la commission des études 291-CdE-03 et 291-CdE-04.

Il est proposé par Isabelle Chartrand, appuyée par Francis Forgues, et unanimement résolu **d'adopter le rapport d'évaluation ainsi que le plan d'action pour le programme Arts visuel.**

7.3. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022-2023

Fanny Bernèche, directrice des services financiers et de l'approvisionnement présente le budget de fonctionnement 2022-2023 du Cégep ainsi que le contexte budgétaire.

CA-3437

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 26 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement pour l'exercice financier suivant ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de finances et d'audit a analysé en détail le budget de fonctionnement 2022-2023, lequel présente un déficit de fonctionnement de 49 547 \$ et 84 500 \$ pour la réalisation des projets du Plan stratégique qui seront comblés par le solde de fonds;

CONSIDÉRANT QUE le surplus au solde de fonds du 30 juin 2021 était de 94 651 \$ et que le Cégep a reçu un montant de compensation des coûts supplémentaires liés à la pandémie de COVID-19 dans l'année 2021-2022 de 1 735 606 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de finances et d'audit, pour l'adoption de ce budget.

Sur une proposition de Mélissa Tardif, appuyée par Katrine Lévesque, il est unanimement résolu **d'adopter le budget déficitaire de fonctionnement 2022-2023 du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue tel que présenté.**

7.4. RÉGIME D'EMPRUNTS À COURT TERME JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022 – MODIFICATION DES SIGNATAIRES

Fanny Bernèche, directrice des services financiers et de l'approvisionnement explique les nouvelles modalités introduites à la *Loi sur l'administration financière* qui permet dorénavant la signature d'un membre autorisé du personnel du Cégep autre qu'un membre de la direction. En conséquence, la directrice Fanny Bernèche ou une personne autorisée pourraient déposer des demandes d'emprunt par marge de crédit et par le fait même accélérer le processus.

CA-3438

CONSIDÉRANT la modification de certains signataires autorisés au régime d'emprunts du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur ;

ATTENDU QUE le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a, en vertu de sa résolution numéro CA-3389 du 23 novembre 2021 institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a, dans le cadre du régime d'emprunts précité, délégué le pouvoir d'emprunt ou celui de conclure les transactions, ou d'en approuver les conditions et les modalités à certains dirigeants qui doivent agir conjointement;

ATTENDU QUE l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, modifié par l'article 56 de Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2022, c. 3), précise que, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QU'il y a lieu en conséquence de remplacer le 6^e alinéa du dispositif de la résolution précitée afin de désigner les personnes autorisées à signer les confirmations de transaction nécessaires aux emprunts par marge de crédit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Chartrand, appuyée par Geneviève Tremblay, et unanimement résolu :

QUE la résolution numéro CA-3389 du 23 novembre 2021, instituant un régime d'emprunts permettant au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue d'effectuer des emprunts par marge de crédit

auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur, soit modifiée par le remplacement du 6^e alinéa du dispositif par le suivant :

QUE la directrice ou le directeur des services financiers et approvisionnement, la directrice ou le directeur des ressources matérielles, la directrice générale ou le directeur général ou l'agent de la gestion financière, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;

QUE toutes les dispositions de la résolution numéro CA-3389 du 23 novembre 2021, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

7.5. POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

La directrice des ressources humaines, Kathleen Longpré, explique les modifications apportées à la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*. Les modifications législatives entrent en vigueur le 22 septembre 2022.

CA-3439

CONSIDÉRANT l'engagement du Cégep à offrir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous les membres de la communauté collégiale;

CONSIDÉRANT l'engagement à respecter les lois et règlements, clarifier les rôles et responsabilités de chacun et se doter d'un cadre d'intervention actualisé;

CONSIDÉRANT QUE cette *Politique* s'inscrit dans la continuité de l'objectif visant à assurer l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines de la *Politique de développement et de gestion des ressources humaines*;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de validation des règlements et politiques du Cégep.

Sur une proposition de Karl Guimond, appuyée par Isabelle Chartrand, il est unanimement résolu ***d'adopter la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel et de l'intégrer à la Politique de développement et de gestion des ressources humaines.***

7.6. POLITIQUE POUR UN CÉGEP EXEMPT D'INCIVILITÉ ET DE HARCÈLEMENT

La directrice des ressources humaines, Kathleen Longpré, explique les raisons ayant mené à une modification de la *Politique pour un Cégep exempt d'incivilité et de harcèlement*.

CA-3440

CONSIDÉRANT l'engagement du Cégep à sensibiliser, prévenir et mettre en place des recours accessibles et souples pour offrir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous les membres de la communauté collégiale;

CONSIDÉRANT l'engagement à réviser la *Politique* dans les 3 ans de son adoption;

CONSIDÉRANT QUE cette *Politique* s'inscrit dans la continuité de l'objectif visant à assurer l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines de la *Politique de développement et de gestion des ressources humaines*;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de validation des règlements et politiques du Cégep.

Sur une proposition de Isabelle Chartrand, appuyée par Mélissa Tardif, il est unanimement résolu ***d'adopter la Politique pour un Cégep exempt d'incivilité et de harcèlement et de l'intégrer à la Politique de développement et de gestion des ressources humaines.***

7.7. NOMINATION – COORDINATION À LA FORMATION CONTINUE

La directrice des ressources humaines, Kathleen Longpré, explique le processus de sélection pour le comblement du poste de coordination à la Formation continue.

CA-3441

CONSIDÉRANT le poste à pourvoir suite à l'annonce du départ de Lina Dallaire, coordonnatrice à la Formation continue ;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures reçues, qu'il a procédé à une entrevue et qu'il est maintenant prêt à faire sa recommandation.

Sur présentation de Kathleen Longpré, et à la suite de la recommandation unanime du comité de sélection, il est proposé par Pierre Deshaies, appuyé par Mélanie Brunette, et unanimement résolu

d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à procéder à l'embauche de Lyna Pine à titre de coordonnatrice à la formation continue (classe 6). Cette fonction est sous la responsabilité de la Direction de la Formation continue et des services internationaux.

7.8. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE RÉGIE INTERNE

La secrétaire générale, Diane Landriault, présente les modifications apportées au *Règlement général de régie interne*.

CA-3442

CONSIDÉRANT les modifications proposées au *Règlement général de régie interne* dans un souci de modernisation ou d'allègement de certaines dispositions ;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications permettront une amélioration concernant la prise de décision pour certains dossiers;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du comité Gouvernance et éthique, du comité de validation des règlements et politiques et du comité Ressources humaines.

Sur une proposition de Karl Guimond, appuyée par Ghislain Vallée, il est unanimement résolu *d'adopter le Règlement général de régie interne, après modification à l'article 3.4 concernant le délai de réaction pour transmettre des commentaires à la suite d'une proposition de nomination et après modification à l'article 4.9 à l'effet de préciser que les rencontres du conseil d'administration sont publiques.*

7.9. MOBILITÉ ÉTUDIANTE INTERRÉGIONALE

Sylvain Blais, directeur général, explique les modalités de distribution des Bourses-Parcours aux étudiantes et aux étudiants admissibles pour l'année 2022-2023.

CA-3443

CONSIDÉRANT l'annonce de la mesure visant à favoriser la mobilité étudiante interrégionale – Bourses-Parcours ;

CONSIDÉRANT les modalités d'application suivantes du programme de Bourses-Parcours :

- Le programme vise à soutenir :
 - Une mobilité **interrégionale**;
 - L'**attraction** et la **réretention** d'étudiantes et d'étudiants dans des cégeps confrontés à une baisse significative de leur effectif étudiant et situés principalement en région;
 - La **vitalité** et **viabilité financière** des programmes d'études des cégeps ciblés par cette mesure;
 - Une **meilleure utilisation du parc immobilier** des cégeps en redirigeant les étudiantes et les étudiants potentiels présents dans des milieux ayant des espaces limités vers ceux ayant des surplus d'espace;
 - Les milieux en **difficulté démographique** en redirigeant les étudiantes et les étudiants.

Il est proposé par Mélanie Brunette, appuyée par Francis Forgues et unanimement résolu **de donner les orientations suivantes pour l'administration de la mesure Bourses-Parcours :**

- **De verser aux étudiantes et aux étudiants admissibles pour l'année scolaire 2022-2023 une bourse annuelle de 7 500\$ à raison d'un versement de 3 750\$ à la session d'automne et à la session d'hiver après la date d'abandon des cours (en fonction du financement accordé par le Ministère).**
- **De considérer que le nombre de bourses est limité et que l'attribution de celles-ci sera accordée en priorité aux étudiantes et aux étudiants admissibles au 1^{er} tour d'admission. Advenant un nombre de bourses non distribué au 1^{er} tour, les étudiantes et les étudiants admissibles au 2^e et ensuite au 3^e tour seront considérés. À chacun des tours d'admission, l'analyse du dossier scolaire de l'étudiante ou de l'étudiant pourrait être évaluée, afin de déterminer les étudiantes et les étudiants boursiers advenant un nombre supérieur de demandes en fonction du nombre de bourses accessibles au Cégep.**
- **De distribuer de façon aléatoire les bourses qui n'ont pas été données après les trois tours d'admission à des étudiantes et des étudiants de la région qui sont à 60 km du Cégep et inscrits dans les programmes ciblés.**
- **De rendre accessible le programme de bourses également aux étudiantes et aux étudiants admissibles à la suite d'une entente de jumelage entre les établissements, les échanges étudiants ou toute autre formule qui favorise la mobilité étudiante (ex. : étudiantes/étudiants en Soins préhospitaliers d'urgence hiver et automne 2023 – entente avec Mont-Laurier = 3 750\$ par session pour un total de 7 500\$).**

- **Les critères d'admissibilité proposés pour l'obtention d'une bourse sont :**
 - Être une nouvelle étudiante ou un nouvel étudiant de première année inscrit à temps complet au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;
 - Être citoyenne ou citoyen canadien et avoir un domicile au Québec;
 - Provenir d'une autre région administrative que celle de l'Abitibi-Témiscamingue;
 - Avoir fait une demande d'admission au SRAM pour la session d'automne;
 - Répondre aux exigences d'admission du programme de formation ciblé;
 - Détenir un dossier scolaire de qualité. Une évaluation en sera faite;
 - Avoir reçu une réponse qui confirme l'admissibilité pour le programme souhaité pour l'automne;
 - Être inscrite ou inscrit dans un programme ciblé toute l'année scolaire;
 - Les programmes techniques admissibles sont :
 - Technologie de maintenance industrielle (mécanique);
 - Technologie du génie électronique – automatisation et contrôle;
 - Technologie minérale;
 - Technologie forestière;
 - Technologie du génie civil;
 - Techniques d'intervention en délinquance;
 - Techniques d'éducation à l'enfance;
 - Techniques d'éducation spécialisée;
 - Techniques de travail social;
 - Techniques de comptabilité de gestion;
 - Techniques de l'informatique;
 - Soins infirmiers;
 - Soins préhospitaliers d'urgence;
 - Techniques de pharmacie.

La durée de l'admissibilité de la bourse est la durée normale du programme, soit de trois ans. De plus, le cheminement Tremplin DEC n'est pas pris en considération puisqu'il ne s'agit pas d'un programme admissible.

- *D'accepter qu'une étudiante ou qu'un étudiant qui bénéficie de la Bourse-Parcours change de programme en cours de cheminement pour qu'elle ou qu'il puisse poursuivre son admissibilité dans un autre programme technique (y compris Techniques policières) ou dans un programme préuniversitaire afin d'encourager sa rétention en milieu collégial. Toutefois, son admissibilité ne peut dépasser trois années d'études.*
- *Le programme de bourses ne s'applique pas à la session d'hiver à moins d'une entente particulière de jumelage avec un autre Cégep (ex. : SPU Mont-Laurier) ou que le nombre de bourses que possède le Cégep ne soit pas attribué à la session d'automne. Advenant le cas, les mêmes critères d'admission sont applicables.*

Un membre demande de vérifier les alternatives possibles pour les étudiantes et les étudiants régionaux, pour les années à venir.

Le directeur général, Sylvain Blais, précise qu'un suivi sera réalisé pour informer les membres de l'impact de ce programme, après l'application de celui-ci.

7.10. NOMINATION DE DEUX CADRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le directeur des études, Éric Aubin, rappelle que la nomination de deux cadres à la Commission des études est prévue au *Règlement sur la Commission des études*.

CA-3444

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit nommer deux membres du personnel d'encadrement qui siégeront à la Commission des études pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des études recommande de nommer la directrice adjointe des études, développement pédagogique, par intérim, Mireille Hubert et le coordonnateur de la bibliothèque et des moyens d'enseignement, David Fournier-Viger.

Il est proposé par Katrine Lévesque, appuyée par Isabelle Chartrand, et unanimement résolu **de nommer Mireille Hubert et David Fournier-Viger pour siéger à la Commission des études, et ce, pour un mandat d'une durée d'un an soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.**

7.11. CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-2023

La secrétaire générale, Diane Landriault, présente le calendrier des réunions ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2022-2023.

CA-3445

CONSIDÉRANT l'article 15 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui indique que « le conseil se réunit aux époques fixées par les règlements, mais au moins quatre fois par année » ;

CONSIDÉRANT l'article 4 du *Règlement général de régie interne du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue* qui mentionne que le conseil d'administration se réunira au moins six fois par année.

Sur une proposition de Karl Guimond, appuyée par Katrine Lévesque, il est unanimement résolu **d'adopter le calendrier des réunions ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2022-2023.**

7.12. PROCESSUS DE NOMINATION – DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres qu'un comité de sélection doit être formé pour la nomination d'une directrice ou d'un directeur à la Direction des études. Les démarches concernant le processus de nomination sont décrites.

Sur une proposition de Guillaume Marquis, il est unanimement résolu **de nommer Diane Landriault à titre de présidente d'élection et de nommer Nicole Fortier à titre de scrutatrice.**

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions afin de constituer le comité de sélection, lequel sera sous la présidence du directeur général Sylvain Blais, conformément à l'article 5b) du *Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat de la directrice ou du directeur général ou de la directrice ou du directeur des études du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.*

Guillaume Marquis manifeste son intérêt.

Mélanie Brunette manifeste son intérêt.

Isabelle Chartrand manifeste son intérêt.

Frédérique Godefroid propose la candidature de Katrine Lévesque.

Katrine Lévesque accepte sa mise en candidature.

Pierre Deshaies propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Le comité de sélection mandaté pour participer au processus de nomination de la directrice ou du directeur des études est donc formé de :

Sylvain Blais, directeur général et président du comité de sélection

Guillaume Marquis, président du conseil d'administration et membre externe

Mélanie Brunette, vice-présidente du conseil d'administration et membre externe

Isabelle Chartrand, membre externe

Katrine Lévesque, membre interne.

Par souci de transparence, Mélanie Brunette et Isabelle Chartrand informent les membres du conseil qu'elles font partie de la même entreprise soit C C consultants. Les membres les remercient et maintiennent leur participation au comité de sélection.

Par la suite :

CA-3446

CONSIDÉRANT l'annonce du départ de Éric Aubin, directeur des études, nommé commissaire à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial;

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat de la directrice ou du directeur général ou de la directrice ou directeur des études du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue* (R4);

CONSIDÉRANT le processus de nomination pour combler le poste de directrice ou de directeur des études.

Il est proposé par Pierre Deshaies, appuyé par Karl Guimond et unanimement résolu **de mandater le directeur général Sylvain Blais pour la négociation des conditions du contrat et du mandat de la directrice ou du directeur des études.**

Le directeur des études, Éric Aubin, prend la parole et témoigne de son expérience à titre de directeur des études. Il remercie d'abord les membres du personnel du Cégep pour leur travail et leur engagement, fait mention du privilège d'avoir travaillé avec chacun d'entre eux et termine en

remerciant les membres du conseil pour l'accueil ainsi que pour la bienveillance démontrée au cours des années.

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

8. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1. ÉTAT DE SITUATION : POLITIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le directeur général, Sylvain Blais, fait un bref retour sur la *Politique sur l'environnement et le développement durable*.

Le titre et les références de la *Politique* avaient suscité une discussion quant à la notion de « développement durable », lors de l'adoption en mai 2021.

Amélie Brouillard, directrice du campus d'Amos poursuit en mentionnant que le comité institutionnel d'action et de concertation pour l'environnement (CIACE) a tenu plusieurs rencontres pour discuter de cette *Politique*. Il a été convenu de maintenir le titre actuel. Lors de la révision de la *Politique* et selon l'évolution de la situation, il pourrait y avoir modification.

9.2. FORMATION EN SOINS INFIRMIERS – ABITIBI-OUEST

Sylvain Blais, directeur général, informe les membres que la MRC d'Abitibi-Ouest accueillera deux cohortes constituées de personnel infirmier international.

Il précise que le Cégep s'est engagé à offrir un perfectionnement pour les infirmières auxiliaires à compter de 2024 dans cette MRC. Le tout est réalisé en collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et l'organisme « La grande séduction – c'est nous! » de la MRC d'Abitibi-Ouest.

9.3. DÉMARCHE DES CÉGÉPS DES RÉGIONS

Le directeur général, Sylvain Blais, présente les faits saillants de la démarche des cégeps des régions, dans le cadre de l'offre de formation collégiale.

Il présente une fiche-synthèse faisant état de l'avancement des travaux. L'accueil et la régionalisation des populations immigrantes demeurent un enjeu important.

9.4. DÉROGATIONS – PÉRIODE DE PANDÉMIE – HIVER 2022

Sylvain Blais, directeur général, informe les membres qu'aucune dérogation n'a été autorisée au cours de la session d'hiver 2022 et qu'aucune demande ne sera déposée pour la session d'automne 2022. Les clauses des politiques et règlements adoptés par le conseil sont appliquées.

9.5. DÉPÔT DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF 2022-2023

Le calendrier des réunions du comité exécutif pour l'année 2022-2023 est déposé par Diane Landriault, secrétaire générale, à titre d'information.

9.6. SONDAGE SUR LA SATISFACTION ET LES BESOINS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La vice-présidente du conseil d'administration, Mélanie Brunette, informe les membres qu'un sondage visant à évaluer la satisfaction et les besoins des membres sera transmis. Les résultats de ce sondage bisannuel seront livrés à l'automne 2022. La date d'échéance pour répondre au sondage est fixée au 15 août 2022.

Il est rappelé que les réponses sont confidentielles.

ÉMISSION DES DIPLÔMES

10. ÉMISSION DES DIPLÔMES

10.1. ÉMISSION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Sur une proposition de Francis Forgues, appuyée par Isabelle Chartrand, et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu **de recommander à la ministre de**

l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.

10.2. ÉMISSION DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

CA-3448

Sur une proposition de Pierre Deshaies, appuyée par Geneviève Tremblay, il est unanimement résolu *d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.*

AFFAIRES DIVERSES

11. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

DOSSIERS À HUIS CLOS

12. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 21 h 24 sur une proposition de Éric Aubin.

Président,

Secrétaire générale,



Guillaume Marquis

Diane Landriault